

04 mar 2008 -10:32

Nouvelle résolution imposant des sanctions à l'encontre de l'Iran

Le 03 mars le Conseil de sécurité a adopté de nouvelles sanctions contre l'Iran parce que ce pays continue à développer un programme nucléaire sans garantir la transparence indispensable pour confirmer la nature purement pacifique de celui-ci. Cette résolution fait suite aux sanctions déjà adoptées par le Conseil de sécurité en 2006 et 2007 lesquelles avaient pour objectif de limiter les activités posant un risque de prolifération et, via un gel des avoirs et des mesures liées aux déplacements, d'exercer des pressions sur des personnes actives dans le secteur nucléaire et le programme de missiles Iranien.

Le 03 mars le Conseil de sécurité a adopté de nouvelles sanctions contre l'Iran parce que ce pays continue à développer un programme nucléaire sans garantir la transparence indispensable pour confirmer la nature purement pacifique de celui-ci. Cette résolution fait suite aux sanctions déjà adoptées par le Conseil de sécurité en 2006 et 2007 lesquelles avaient pour objectif de limiter les activités posant un risque de prolifération et, via un gel des avoirs et des mesures liées aux déplacements, d'exercer des pressions sur des personnes actives dans le secteur nucléaire et le programme de missiles Iranien.

Karel De Gucht - Nouvelle résolution imposant des sanctions à l'encontre de l'Iran Bruxelles, le 04 mars 2008
Le 03 mars le Conseil de sécurité a adopté de nouvelles sanctions contre l'Iran parce que ce pays continue à développer un programme nucléaire sans garantir la transparence indispensable pour confirmer la nature purement pacifique de celui-ci. Cette résolution fait suite aux sanctions déjà adoptées par le Conseil de sécurité en 2006 et 2007 lesquelles avaient pour objectif de limiter les activités posant un risque de prolifération et, via un gel des avoirs et des mesures liées aux déplacements, d'exercer des pressions sur des personnes actives dans le secteur nucléaire et le programme de missiles Iranien. La nouvelle résolution soumet également à embargo des biens et articles nucléaires à double usage, élargit le gel des avoirs et les mesures liées aux déplacements à un groupe plus large de personnes et d'entités, impose à certaines personnes une interdiction totale de voyager et invite tous les pays à faire preuve d'une plus grande vigilance dans leurs relations avec les banques iraniennes et dans l'octroi de crédits et de garanties à l'exportation. La résolution demande également aux Etats d'inspecter les transports maritimes suspects. Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht déclare à ce sujet : "Ces mesures ont pour objectif de convaincre l'Iran de l'intérêt et de la nécessité d'assurer à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique l'accès en toute transparence à toutes les activités et installations qui ont rapport avec le programme nucléaire. Jusqu'à présent l'Iran n'a pas démontré de manière irréfutable que ses activités nucléaires se limitaient uniquement au domaine civil. L'Iran doit répondre de manière urgente à toutes les questions que se pose l'AIEA à ce sujet, d'autant plus que l'Agence dispose maintenant d'information qui laissent entrevoir des applications militaires à certaines des activités nucléaires iraniennes". Le Ministre ajoute que cette résolution cadre dans un processus visant à augmenter progressivement la pression internationale sur l'Iran. La Belgique plaide simultanément pour un dialogue avec l'Iran qui, en cas de succès, mènera à une révision des sanctions. En tant que membre du Conseil de sécurité et Président du Comité des sanctions, la Belgique veillera à la mise en oeuvre des sanctions par les Etats membres des Nations Unies. La nouvelle résolution élargit le mandat du comité des sanctions aux nouvelles mesures et demande un rapport de mise en oeuvre à tous les Etats. -----NB. L'information sur les autorités belges en charge de l'application des sanctions peut être trouvée sur: www.diplomatie.be/EUsanctions

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be